

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES  
DECHETS DE L'ARRONDISSEMENT  
DE ROUEN**

**40, boulevard de Stalingrad – CS 90213  
76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX**

**COMITE DU 05 FEVRIER 2020  
DELIBERATION N°10**

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 30 janvier 2020
- Nombre de membres en exercice : 63
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 2
- Nombre de membres absents et excusés : 24

**CONTRATS PUBLICS**

**ADHESION ET FINANCEMENT DU RESEAU « RANCOPER » (*Réseau des Acteurs Normands pour une  
Commande Publique Eco-Responsable*)**

**AUTORISATION**

Monsieur Patrice DUPRAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin d'accompagner les collectivités dans leur politique d'achats durables, l'ADEME a impulsé dès 2007, la création du réseau Rancoper (*Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable*).

L'objectif de cette structure est non seulement de développer les achats responsables et durables mais également de mobiliser les acteurs locaux pour intégrer des pratiques exemplaires. Ces ambitions se déclinent aujourd'hui autour de 3 volets :

1. Former les cellules marchés et les services techniques aux clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
2. Donner des documents de référence qui intègrent des exigences « responsables » ;
3. Informer de l'actualité régionale, nationale sur l'éco-responsabilité et les enjeux satellites.

Ce réseau est aujourd'hui cofinancé au moyen d'une convention signée entre l'ADEME, la Métropole Rouen Normandie, la Région Normandie et l'Agence Régionale de Santé.

Les travaux de ce réseau sont aujourd'hui en parfaite adéquation avec la stratégie environnementale voulue par le SMEDAR.

- Il vous est donc proposé d'autoriser l'adhésion du SMEDAR au réseau RANCOPER et d'autoriser le financement du fonctionnement du réseau à hauteur de 4.000,00 € net/an pour l'année 2020.

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrice DUPRAY, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Autorise l'adhésion du SMEDAR au réseau RANCOPER
- Autorise le financement du fonctionnement du réseau à hauteur de 4.000,00 € net/an pour l'année 2020 et constate que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

LE PRESIDENT

PATRICE DUPRAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20200205-C20200205-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2020

Affichage : 11/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

